



COMMUNIQUE DE PRESSE 13/04/2026

Chèque énergie 2026

Un élargissement nécessaire, mais un accès aux droits qui reste insuffisant

La Confédération nationale du logement (CNL), association nationale de défense des locataires et des consommateurs agréée depuis 1980, a pris acte de l'ouverture, au 1er avril 2026, de la campagne du chèque énergie et de l'élargissement du dispositif à 4,5 millions de foyers bénéficiaires, dont 700 000 ménages supplémentaires identifiés grâce à un meilleur croisement des données fiscales et énergétiques.

Cette évolution constitue **une correction nécessaire après plusieurs campagnes marquées par un non-recours massif**, conséquence directe de la complexification administrative du dispositif.

Pour la CNL, cette amélioration confirme surtout une réalité : **des centaines de milliers de ménages modestes ont été exclus de leurs droits en 2024 et 2025**, alors même que la hausse des charges, de l'électricité et du gaz a **lourdement pesé sur le budget logement des familles**.

Le retour à une identification plus automatique montre que les précédentes modalités ont créé une **véritable rupture d'égalité d'accès aux droits**. C'est une mesure de rattrapage social, et non une réponse pleinement satisfaisante.

La CNL alerte et dénonce depuis plusieurs années la complexité administrative des démarches, la fracture numérique et les erreurs de ciblage.

Les **angles morts persistent pour les ménages modestes dans les logements sociaux** avec chauffage collectif, les résidences foyers, les logements avec charges forfaitaires et dans les cas où les contrats sont au nom du bailleur ou du syndic. L'aide demeure moins lisible et parfois plus difficilement mobilisable.

Pour la CNL, l'accès à la justice énergétique ne doit jamais dépendre du mode de facturation du logement.

Le montant moyen du chèque énergie atteint 153 €, avec un plafond à 277 €. Si ce soutien reste indispensable, il est aujourd'hui **rapidement absorbé par la hausse des dépenses contraintes liées au logement et à la fiscalité énergétique**. Pour de nombreuses familles, cette aide agit aujourd'hui comme un simple amortisseur, **sans compenser réellement l'explosion du coût de la vie et la perte de pouvoir d'achat**.

La Confédération nationale du logement (CNL) demande aux pouvoirs publics :

- **L'automatisme intégrale du versement pour tous les foyers éligibles, sans démarche complémentaire.**

Confédération Nationale du Logement

8, rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL CEDEX

01 48 57 04 64 - cnl@lacnl.com

linktr.ee/LaCNL



- **La prise en compte systématique des charges collectives en copropriété et dans le parc social.**
- **La revalorisation du montant du chèque énergie au regard de la hausse réelle des coûts du logement et de l'énergie.**

Pour la CNL, **le chèque énergie doit redevenir un outil simple, universel et automatique de justice sociale, au service du droit au logement, du pouvoir d'achat et de la dignité des familles.**

A Montreuil, le 13/04/2026.